



ALAC - Saint Mars de Coutais

PROTOCOLE SANITAIRE ALAC– COVID 19

L'ALAC en tant qu'employeur se doit d'assurer la sécurité sanitaire de ses intervenants. Notre association a à cœur d'assurer également cette sécurité auprès de ses adhérents et de les rassurer afin que les ateliers qu'elle propose se passent dans les meilleures conditions possibles.

Ce protocole est établi à partir des consignes sanitaires de la mairie et des consignes nécessaires et propres aux différents ateliers de l'ALAC.

Chaque adhérent doit s'engager, en signant ce protocole, à en respecter les mesures, ce qui garantira une reprise des cours dans les meilleures conditions possibles.

En cas de non-respect de ce protocole, l'ALAC se réserve le droit de refuser l'accès des cours aux contrevenants.

Ce protocole pourra être revu et adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales et locales.

Les consignes de la mairie

- Respect des consignes sanitaires générales : se laver régulièrement les mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique, éviter de se toucher le visage, maintenir une distance de 1m
- Désinfection en début et fin d'utilisation des salles municipales : poignées de porte, interrupteurs, toilette, matériel audio... (gel hydroalcoolique, produits de désinfection fournis par la mairie). Un registre attestant de l'accomplissement de ces consignes doit être signé.
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans, quel que soit le nombre de personnes présentes et ce, en toutes circonstances, sauf lors des séances de sport elles-mêmes durant lesquelles une distance de 2m doit être respectée.
- L'utilisation des vestiaires est autorisée mais doit être limitée au maximum. En cas d'utilisation, les consignes suivantes doivent être respectées : respect de la distanciation de 1 m, port du masque obligatoire, ventilation et aération des vestiaires après chaque utilisation.
- Chaque association doit tenir un registre de présence à chaque utilisation des salles (permettant la traçabilité pour les cas-contacts éventuels). Elle conserve elle-même ce registre.

Concrètement pour l'ALAC

Des règles communes à tous les ateliers :

- Mise en place d'une liste trimestrielle des adhérents de chaque atelier : Emargement obligatoire en début de cours. Le crayon à disposition sera nettoyé à chaque usage avec gel hydraulique et essuie-tout fournis.

- Le registre attestant de la désinfection de toutes les éléments notés ci-dessus par la mairie (chaque adhérent désinfecte le matériel qu'il a utilisé) devra être signé, de préférence par l'intervenant, qui sortira le dernier.
- Un référent sera nommé pour chaque cours, dont le rôle sera d'être l'interface privilégié avec les participants, l'intervenant et les membres du bureau.
- L'intervenant s'assurera en lien avec le référent de la bonne application de ce protocole.
- Une liste d'émargement sera mise en place à chaque cours : l'émargement sera obligatoire au début de chaque cours. En cas de cas de covid avéré, cette liste permettra de prévenir les éventuels cas contact.
- En cas de survenue de symptômes lié au Covid ou si l'enfant a été déclaré cas contact, il est impératif de prévenir l'intervenante et le responsable de l'atelier au sein du bureau (coordonnées à indiquer) et de garder l'enfant à la maison.
- Afin d'éviter les croisements aux inter cours, et permettre le nettoyage et le rangement du matériel, un temps sera prévu entre 2 cours (5-10 min).

Des spécificités détaillées pour chaque atelier :

Cours de théâtre enfants

- Lieu : Théâtre ou Salle municipale (pour le groupe lycéens du mardi)

- Tous les enfants doivent venir masqués et pourront l'enlever sur scène dès que l'intervenante le leur précisera.
- Ils attendent dehors que l'intervenante leur dise d'entrer
- Comme à l'école les règles de distanciation sociale doivent être respectées.
- L'entrée se fait par l'entrée principale du théâtre dans la rue derrière l'église
- La sortie se fera par le côté de la salle évitant ainsi les croisements entre 2 cours
- Le lavage des mains sera obligatoire avant le cours par petits groupes avec savon et essuie tout.
- Du gel sera mis à disposition sur la scène en cas de besoin
- L'intervenante restera au pied de la scène à une distance suffisante et portera une visière
- Il pourra être demandé aux élèves d'apporter leurs propres accessoires en cours d'année afin d'éviter les échanges.
- Par ailleurs, nous rappelons que l'usage des téléphones portables est à proscrire durant les cours, par respect pour notre intervenante et les autres élèves. Nous vous remercions de préciser à vos enfants d'éteindre leur téléphone portable à l'entrée dans le théâtre.

Danse Africaine

Les cours auront lieu **dans la salle municipale.**

- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque. Le masque est obligatoire avant et en sortant du cours.
- Le respect d'une distance de 2 mètres entre chaque participant pendant le séance est impératif.

Gyms adultes et enfants

Les cours auront lieu dans la **salle municipale**

- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque. Il sera obligatoire en arrivant et en sortant de la séance, ainsi que pour tout déplacement dans la salle.
- La distanciation devra être respectée.
- Afin d'éviter les croisements, et permettre le nettoyage et rangement du matériel un temps sera prévu entre 2 cours (5-10 min).
- Règle de distanciation : les tapis et les steps devront être positionnés en quinconce et espacés de 2m (soit 12 carrés de carrelage) sur 3 lignes avec 9 participants par ligne,
- Les affaires des participants seront disposées tout autour de la salle, afin de conserver les masques à disposition et éviter les regroupements.
- L'entrée se fera par la porte en face de l'ouverture principale (nous condamnerons l'autre) et la sortie par la porte sur le côté.

Yoga

- Afin de respecter la distanciation entre les participants, les cours auront lieu dans **la mezzanine de la salle de sports** cette année.
- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque. Le masque sera obligatoire en arrivant et en sortant du cours.
- Une distance de 2 mètres entre chaque participant pendant le séance devra être respectée.
- le port de masque est obligatoire mais pas pendant l'activité, les participants restent sur leur tapis, pas de contact physique avec les autres participants.
- le prêt de matériel est possible mais seulement après lavage des mains avec le gel et en s'assurant de sa parfaite désinfection avant et après utilisation.
- la salle sera aérée au moins entre chaque séance et (météo permettant) à plusieurs reprises pendant la séance.
- Afin d'éviter les croisements, et permettre le nettoyage et rangement du matériel un temps sera prévu entre 2 cours (5-10 min).
- l'entrée se fera par la salle de sport et la sortie par l'escalier extérieur.

Couture

- Les cours auront lieu **classe n°10 dans la cours de l'école publique**
- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque.
- Une distance de 1 mètre entre chaque participant devra être respectée pendant le séance.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance si la distance ne peut pas être respectée.

Botanique

- Les cours auront lieu selon le planning **soit dans la petite salle Sainte-Marine, soit au restaurant scolaire.**
- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque.
- Le respect d'une distance d'un mètre entre chaque participant doit être de mise durant la séance.
- Le port du masque est obligatoire, si cette distance ne peut être respectée.

Photo

- Les cours auront lieu **classe n°10 dans le cours de l'école publique**
- Le port du masque est obligatoire durant la séance.
- Le respect d'une distance d'un mètre minimum entre chaque participant assis est de mise.

Qi Gong

- Les cours auront lieu dans la **salle Sainte-Marine** le jeudi et **salle de motricité** le samedi.
- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque. Il est obligatoire en arrivant et en repartant de la séance. Il pourra être retiré durant la séance elle – même.
- Le respect d'une distance de 2m entre chaque participant est obligatoire.
- Les personnes devant s'asseoir durant la séance devront apporter leur propre pliant.
- Les affaires des participants seront disposées tout autour de la salle, afin de conserver les masques à disposition et éviter les regroupements.

Méditation.

- Les cours auront lieu dans la **salle de motricité.**
- Chaque adhérent devra se présenter avec son propre masque. Le port du masque est obligatoire en arrivant et en repartant de la séance. En cas de déplacements durant la séance il devra être porté.
- Une distance d'un mètre minimum devra être respectée entre les participants.
- Les personnes devant s'asseoir durant la séance devront apporter leur propre pliant.



-----A découper et apporter signé lors du premier cours-----

Je sous – signé (e)atteste avoir pris connaissance du présent
protocole et m'engage à en respecter son application lors des ateliers auxquels je participerai.
Le.....2020

Signature :